



Separation couple non marié : credits en cours ?

Par **bidou75**, le **10/01/2012** à **17:57**

Bonjour,

Nous sommes en couple depuis 3 ans, non mariés, non pacsés, avons acheté une maison en indivision (donc credit immo) + 2 credits à la consommation. Nous avons trop de credits et jusqu'à ce jour, mon coinjoint ne voulait pas vendre la maison ni se mettre en surendettement. Nous avons maintenant enfin mis la maison en vente (ce qui risque d'être très long !) nous avons chacun un compte perso + 1 compte joint sur lequel sont débités les credits et les charges courantes. ma question : nous avons RV avec la banque cette semaine, la banque peut elle refuser la désolidarisation du credit immo et des autres, je veux me mettre en surendettement ai-je le droit de le faire seule ? nous n'avons plus assez d'argent pour manger, que se passe t-il si je n'alimente plus le compte joint ? nous sommes tous deux fonctionnaires. La banque va tout faire je pense pour conserver la situation telle qu'elle est et nous laisser nous débrouiller entre nous, je sais que ce n'est pas son rôle de regler les problèmes de couple mais y a-t-il des pieges à éviter face à eux ? merci de m'aider je suis totale perdue...

Par **amajuris**, le **10/01/2012** à **18:27**

bjr,

il est presque certain que la banque va refuser la désolidarisation du prêt car il faut bien que quelqu'un rembourse soit vous ou soit votre concubin si vous ne voulez pas le faire à 2 ce qui me semble plus facile.

si vous stoppez les remboursements la banque va sans doute vous parler de saisie

immobilière.

concernant la procédure de surendettement en étant propriétaire d'un bien immobilier, je
laisse à d'autres le soin d'y répondre.

cdt